

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

21/06/24

ID: 037-263701633-20240614-202412-DE

Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 14 juin 2024

N° 2024.12

Objet : Tarif appliqué au repas des anciens 2024.

Date de Convocation

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil

d'Administration se sont réunis.

Le 07 juin 2024

Etaient présents :

Nombre de conseillers

M. Laurent RICHARD, Président, HENNEGUELLE, Eric M. BATARD, Daniel BIGOT, M. Guylène Katia Mme FAVRON,

Eliane BEAUVAIS, Mme Gilles BACHELET, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Fabienne M. TURBERT,

17 En exercice:

Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise MORISSE, Mme Pascale AUDEBRAND.

13

Absents excusés: Mme Sophie FOURNIAU, Mme Martine DELIGEON, Mme Bénédicte

Présents:

00 Représentés :

BEYENS, Jaqueline DUPRAT.

Votants:

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT. 13

Monsieur Laurent RICHARD, Président du C.C.A.S, expose au Conseil d'Administration que le repas des anciens est un moment fort pour les seniors et qu'il constitue un lien social important pour ce public. Il doit rester accessible pour tous. Toutefois, au vu du contexte budgétaire, il est proposé pour cette année 2024 de faire payer les participants.

Aussi, monsieur Le Président propose de demander une participation de 12€ pour le repas des anciens 2024, pour les :

- bénéficiaires : personnes montoises de 75 ans et plus, au moment du repas, ainsi qu'à leur conjoint(e) ou concubine(e) vivant à la même adresse et quel que soit l'âge.
- résidents montois de l'EHPAD de la Vasselière et des accompagnants,
- éventuels enfants porteurs d'un handicap vivant au domicile des personnes bénéficiaires du repas,
- membres du Conseil d'Administration,
- conseillers municipaux,

Il propose de fixer à 32 euros, le montant du repas des anciens 2024, pour :

-les conjoint(e)s ou concubin(e)s des membres du Conseil d'Administration, des Conseillers municipaux, des Adjoints et la conjointe du Président du CCAS.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024 Reçu en préfecture le 21/06/2024 21/06/2024 5 Publié le

ID: 037-263701633-20240614-202412-DE

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De voter pour le repas à 12€ en faveur des :

- bénéficiaires : personnes montoises de 75 ans et plus, au moment du repas, ainsi qu'à leur conjoint(e) ou concubine(e) vivant à la même adresse et quel que soit l'âge.
 - résidents montois de l'EHPAD de la Vasselière et des accompagnants,
 - éventuels enfants porteurs d'un handicap vivant au domicile des personnes bénéficiaires du repas,
 - conseillers municipaux,

De voter pour le repas à 32 euros en faveur :

-du Maire/Président du CCAS et les Adjoints

-des conjoint(e)s ou concubin(e)s des membres du Conseil d'Administration, des Conseillers municipaux,

La secrétaire de séance, Guylène BIGOT

Le Président, Laurent RICHARD